



## DOSSIER D'INSCRIPTION 2024-2025

Lors de la pré-inscription en ligne			
	Entrée en 2 <sup>nde</sup>	Entrée en 1 <sup>ère</sup>	Entrée en Terminale
Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport	À déposer en ligne pour tous les élèves*		
Copie du livret de famille + Documents administratifs si besoin (jugement, divorce, attestation de séparation...)	À déposer en ligne pour les nouveaux élèves ou en cas de changement de situation*		
*En cas de difficulté à numériser les documents, il est impératif de les apporter au moment de l'inscription au lycée.			

Documents nécessaires lors de l'inscription au lycée			
	Entrée en 2 <sup>nde</sup>	Entrée en 1 <sup>ère</sup>	Entrée en Terminale
Avis d'affectation	Uniquement pour les nouveaux élèves		
Bulletins de l'année en cours	Uniquement pour les nouveaux élèves demandant une option		
Copie du carnet de vaccination	Uniquement pour les nouveaux élèves		
Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport	Pour tous les élèves si le document n'a pas pu être déposé en ligne		
Livret de famille + Documents administratifs si besoin (jugement, divorce, attestation de séparation...)	Uniquement pour les nouveaux élèves ou en cas de changement de situation si le document n'a pas pu être déposé en ligne		
Pour la demi-pension : chèque de ...€ pour 20 repas, libellé à l'ordre de <b>L'agent comptable du lycée Marguerite de Navarre.</b>	Pour tous les élèves utilisateurs du service de restauration		
<b>Facultatif : Adhésion à la Maison des Lycéens</b>	Chèque de 7.5€, libellé à l'ordre de la <b>Maison des Lycéens du lycée Marguerite de Navarre.</b>		

Au moment de l'inscription :

- **Une confirmation d'inscription avec le choix des options** est remise pour signature à la famille.
- **Une fiche d'urgence** est éditée et complétée sur place par la famille.
- Par défaut, **tous les élèves sont autorisés à sortir de l'établissement.** Dans le cas contraire, la famille doit le faire savoir dès l'inscription.



**ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Nous souhaitons rappeler que lorsqu'une option est prise dès l'inscription, elle devra être suivie tout au long de l'année scolaire au lycée.**

**En cas d'arrêt d'une option dérogatoire, les élèves devront intégrer leur lycée de secteur.**

**Nous rappelons également que la constitution des classes et des groupes est de l'unique responsabilité de l'établissement.**

## **NOUVELLE PROCEDURE DES BOURSES**

A compter de la rentrée 2024, une nouvelle procédure de demande de bourse est instaurée. Désormais, trois formes de demandes co-existent :

- La demande de bourse en ligne
- La demande au format papier
- La demande de bourse lors de l'inscription et/ou ré-inscription avec l'étude **automatique** du droit à bourse. **Dans ce cas, les familles pourront, via le téléservice inscription, consentir à l'examen automatique de leur droit à bourse.**

**Dossier suivi par :** Alexandre VAULLERIN – Secrétariat de scolarité  
[scolarite.m2n@ac-orleans-tours.fr](mailto:scolarite.m2n@ac-orleans-tours.fr)

**Référence :** \\H180006j\docspartages\00.Administration\Direction\Préparation de rentrée\2024-2025\Affectations et inscriptions\Dossiers d'inscription\Dossier d'inscription RS 24-25.docx